

# Les clés du budget 2015

Le budget 2015 de la ville a été voté le 11 février par le conseil municipal. Comment se bâtit un budget ? Quelles sont les caractéristiques du budget 2015 de Viroflay ?

Dans quel contexte national s'inscrit-il ? Quels objectifs se fixe la municipalité à plus long terme ? Quelles réponses à vos questions ?

Tour d'horizon pour mieux comprendre.

## 1 Qu'est-ce qu'un budget ?

C'est un acte réglementaire voté chaque année par le conseil municipal qui autorise un plafond de dépenses à ne pas dépasser (sans obligation de l'atteindre non plus) et qui prévoit les recettes de la commune pour une année civile.

Il doit obligatoirement être équilibré (montant des dépenses = montant des recettes) et il comprend deux grandes sections : **le fonctionnement et l'investissement**, chacune de ces sections comportant des dépenses et des recettes.

Le budget est soumis au contrôle de légalité de l'Etat.

## Les différentes étapes du budget 2015



### JANVIER >

#### Débat d'orientation budgétaire

Les orientations budgétaires sont présentées en conseil municipal et sont débattues afin d'entendre les propositions de tous les élus.

### 11 FÉVRIER >

#### Vote du budget primitif

Il permet d'entamer une nouvelle année budgétaire.

### COURS D'ANNÉE >

#### Décisions modificatives

Elles permettent d'ajuster les dépenses et les recettes du budget primitif si besoin.

### PREMIER SEMESTRE 2016 >

#### Compte administratif 2015

Il clôture et rend compte de l'exécution budgétaire de l'année n-1 (le compte administratif 2014 est établi en avril 2015).

## La section de fonctionnement

Elle représente les frais courants et récurrents.

### RECETTES >

Fiscalité locale, prix facturés aux administrés pour les services rendus (cantines...), redevance des délégations de services publics, dotations de l'Etat, subventions caisse d'allocations familiales et départementales et remboursements, dotations de compensation, droits de mutation.

### DÉPENSES >

Masse salariale, charges d'entretien courant, balayage des rues et nettoyage des bâtiments, achats (restauration des écoles, des crèches), contrats et délégation de services publics (piscine, marchés), énergie (chauffage des bâtiments, électricité, eau, éclairage public), financement des pompiers, charges financières...

## La section d'investissement

Elle comprend l'acquisition et la réalisation des équipements durables permettant d'entretenir et de moderniser le patrimoine de la commune.

### RECETTES >

Autofinancement (épargne), subventions (Etat, département), cession d'actifs (vente de patrimoine ou de terrains communaux), emprunt.

### DÉPENSES >

Frais de construction, gros travaux d'entretien et de rénovation, achat de matériel durable, remboursement de l'emprunt.

## 2 - Un budget 2015 impacté par le contexte national

Le budget 2015 a été voté le 11 février par le conseil municipal dans un contexte de désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales.

### Les ressources de la ville

#### (-) DÉPENSES DE LA COMMUNE



83 €

##### Fonctionnement

- 44 € Charges de personnel
- 29 € Autres dépenses
- 5 € Epargne (autofinancement)
- 3 € Subventions
- 1 € Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales
- 1 € Frais financiers

17 €

##### Investissement

- 4 € Bâtiment
- 7 € Voirie - éclairage public
- 2 € Environnement et propreté
- 2 € Urbanisme et autres
- 2 € Remboursement du capital

#### (+) RECETTES DE LA COMMUNE



17 €

##### Investissement

- 8 € Subvention État, Département
- 4 € Cessions foncières
- 5 € Epargne (autofinancement)

83 €

##### Fonctionnement

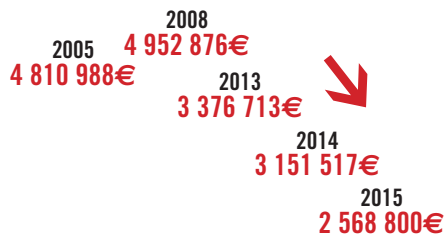
- 38 € Fiscalité locale
- 20 € Recettes des services à la population
- 10 € Dotation globale de fonctionnement
- 9 € Attribution de compensation - Versailles Grand Parc
- 3 € DCRTP-FNGIR (dotations de l'Etat)
- 3 € Droits de mutation



DES RESSOURCES EN BAISSSE ↘

#### \* Dotation globale de l'Etat

Cette dotation est la principale dotation de fonctionnement de l'Etat distribuée aux collectivités locales. Elle est censée correspondre aux coûts que représentent les missions transférées par l'Etat aux collectivités.



DES DÉPENSES EN HAUSSE ↗

#### \* Les rythmes scolaires

mis en place en sept. 2014 ont généré un nouveau coût net pour la ville.

2014  
89 000€

2015  
222 000€ ↗



#### \* Fonds de péréquation :

mécanismes de redistribution visant à réduire les écarts de richesse entre les collectivités territoriales.

2013  
91 000€

2014  
264 000€ ↗

2015  
227 000€

\* Loi Duflo : l'objectif de logement social pour les communes de plus de 3 500 habitants a été relevé de 20 % à 25 % avec des pénalités en cas de non-respect.

2013  
149 000€

2014  
227 000€ ↗

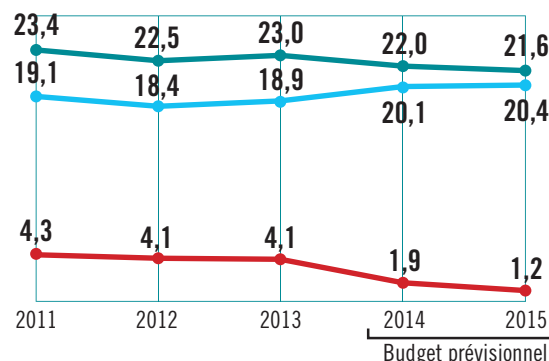
2015  
227 000€



### L'autofinancement, cette marge de manœuvre indispensable pour investir va se réduire

L'autofinancement représente l'épargne réalisée par la commune (les recettes de la section de fonctionnement moins les dépenses de la section de fonctionnement). Il donne à la commune une marge de manœuvre essentielle pour investir. D'année en année, il varie en fonction de l'évolution des dépenses et des recettes.

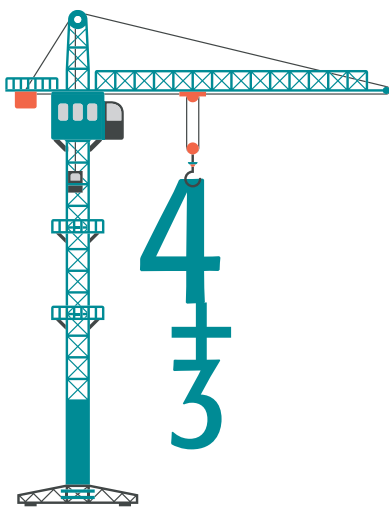
M€ = million d'€



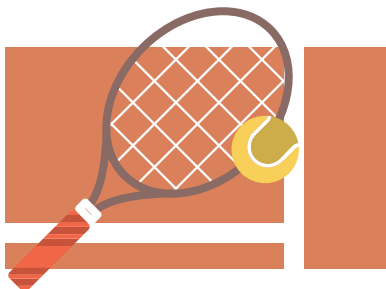
Recettes en M€  
Dépenses en M€

Capacité d'autofinancement en M€

**Budget d'investissement :  
4 millions d'€ 2015  
(dont 1,2 millions d'€ réalisés  
grâce à l'autofinancement)**



Après des investissements importants les années passées, 11 M€ en 2013 et 7 M€ en 2014 (groupe scolaire Aulnette le Coteau, centre sportif Gaillon, aménagement du centre-ville), les 4 M€ d'investissement 2015 additionnés aux 3 M€ de report 2014, permettront de réaliser l'entretien classique de patrimoine et des travaux de voirie, notamment ceux de 2014 qui ont été décalés afin d'effectuer les travaux dans les bâtiments nécessaires à l'accueil des enfants dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires. Egalement au programme des investissements 2015, les travaux d'études pour le réaménagement des tennis et de la place Verdun.



### 3 Les objectifs de la municipalité

#### Ne pas augmenter les taux des impôts locaux

TAUX COMMUNAUX EN 2015 (INCHANGÉS DEPUIS 2010)

**TAXE D'HABITATION  
14,51 %**

Viroflay est en 5<sup>e</sup> position des taux les plus bas sur les 22 villes des Yvelines de strate de 10 000 à 20 000 habitants sur une fourchette de taux s'échelonnant de 12,27 % à 24,34 %.



**TAXE FONCIÈRE BÂTIE  
19,87 %**

Viroflay se situe en 16<sup>e</sup> position sur les 22 villes des Yvelines de strate de 10 000 à 20 000 habitants sur une fourchette de taux s'échelonnant de 9,37 % à 25,17 %.



**TAXE FONCIÈRE  
NON BÂTIE  
22,16 %**



Les taux des impôts locaux sont fixés par les collectivités, tandis que les bases de ces mêmes impôts sont établies par l'Etat. Tous les ans en effet, en fonction des prévisions de l'inflation, le Parlement revalorise l'assiette fiscale appliquée à toutes les communes. A Viroflay, pour la 6<sup>e</sup> année consécutive, la municipalité a décidé de ne pas augmenter ses taux d'impôts locaux.

TAXE D'HABITATION 2014 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS			
Base de calcul	Cotisation	Taux de cotisation	Taux de cotisation
Valeur locative cadastrale	3922	3922	3922
Majoration de base	3733	3733	3733
Exonération de base	0	0	0
Majoration de base	3922	3922	3922
Taux de cotisation	14,51 %	14,51 %	14,51 %
Cotisation	363	363	363
Taux de cotisation	14,51 %	14,51 %	14,51 %
Cotisation	362	362	362

La fiscalité locale représente **9,8 millions d'€** de recettes, soit **45%** des recettes de fonctionnement.

#### Maîtriser les dépenses



**284 agents**  
(en équivalent temps plein)  
sont à votre service  
à Viroflay

Les dépenses de personnel sont maîtrisées à 11 M€. Depuis 2005, la Ville maintient la stabilité de ses effectifs tout en tenant compte du transfert du personnel de la caisse des écoles en 2006, de l'ouverture de la bibliothèque en 2007 et des nouveaux rythmes scolaires depuis 2014 qui ont induit de nouvelles embauches. La hausse de la masse salariale est due à l'augmentation des taux de cotisation, des réformes des retraites et aux mesures

statutaires obligatoires imposées par l'Etat.

→ Maîtriser les charges courantes et rationaliser les achats.

→ Revisiter les missions de ville, optimiser l'organisation des services.

→ Mutualiser les ressources et les missions, notamment dans le cadre de Versailles Grand Parc.

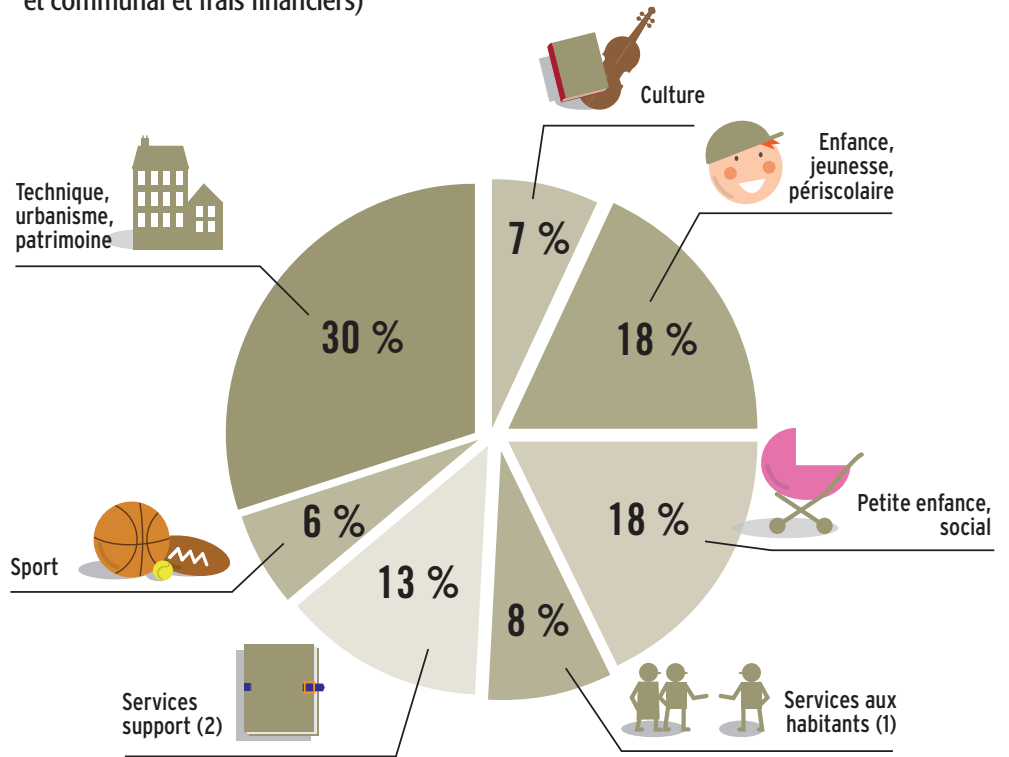
### 3 Les objectifs de la municipalité

#### Maintenir un service public de qualité

Le maintien d'un service public de qualité pour tous les Viroflaysiens est au cœur de la politique municipale et est un véritable enjeu dans un contexte financier tendu.

#### BUDGET DE FONCTIONNEMENT

\* Dépenses 2015 affectées au fonctionnement des services 20 045 900 € (hors fonds de péréquation intercommunal et communal et frais financiers)



(1) Etat civil/élections, police municipale, affaires économiques, communication, événementiel, élus  
(2) Secrétariat général, archives documentation, informatique, finances, ressources humaines

#### Quelques exemples de coût\*

\* Coûts de fonctionnement.

Les produits des tarifs communaux ne couvrent qu'une partie du coût réel du service afin que tous puissent y accéder.

##### \* Une semaine d'accueil périscolaire

Coût unitaire brut d'une semaine d'accueil périscolaire (31h, 5 repas, 5 goûters) :



− Prix le plus bas facturé aux familles : 22€\*

+ Prix le plus haut facturé aux familles : 74€\*

\*Pour un enfant inscrit, en fonction des revenus de la famille

##### \* Une place en crèche

Coût annuel brut d'une place :



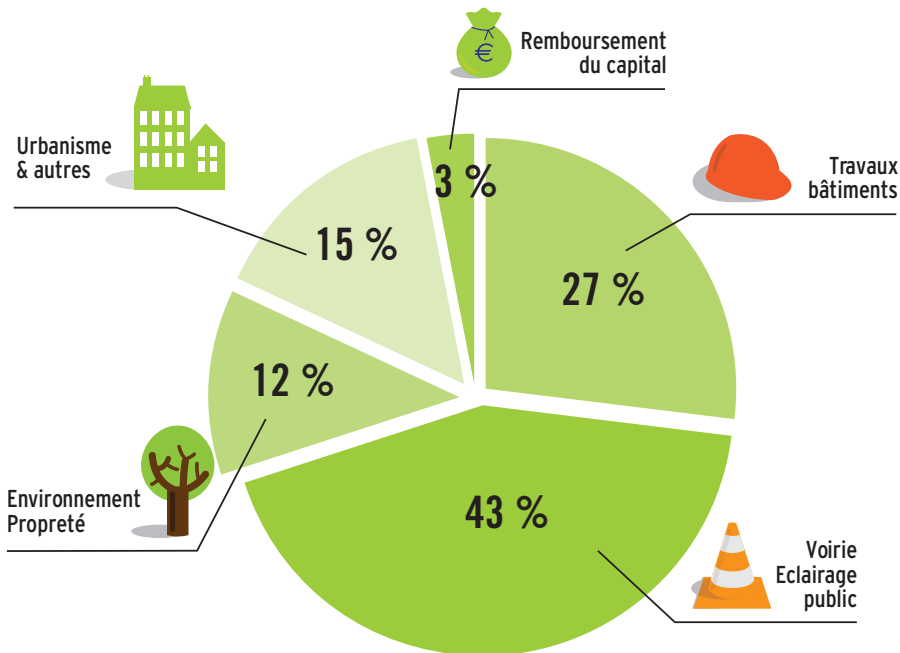
− Prix le plus bas facturé aux familles : 0,38 cts/heure\*

+ Prix le plus haut facturé aux familles : 3,74 cts/heure\*

\*En fonction des revenus de la famille avec un enfant, sur la base d'un berceau occupé à temps plein.

## BUDGET D'INVESTISSEMENT

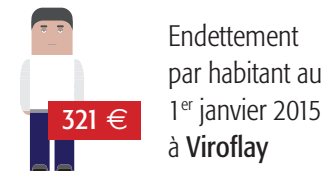
\* Dépenses 2015 :  
4 011 180 €



## Préserver la capacité d'autofinancement

Malgré un autofinancement impacté par une baisse des dotations de l'Etat et une hausse des dépenses dues à la loi Duflot, au fonds de péréquation et aux rythmes scolaires, la Ville a pour objectif de préserver autant que possible sa capacité d'autofinancement.

## Conserver un endettement faible



Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, pour les villes de strate équivalente de 10 000 à 20 000 habitants, la dette par habitant était de :

### Communes de France



### Communes d'Ile-de-France



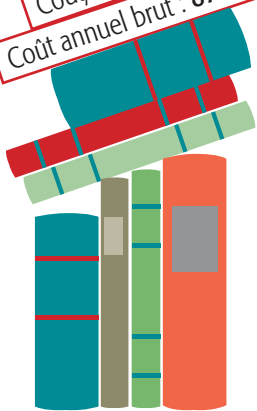
### Communes des Yvelines



### \* Bibliothèque

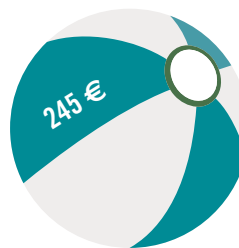
Ouverte 37h/semaine et 6 dimanches/an.  
5 200 inscrits actifs

Coût/habitant : **52€**  
Coût annuel brut : **870 000€**



### \* Une semaine de vacances en centre de loisirs

Coût unitaire brut :



- Prix le plus bas facturé aux familles : **30€\***
- + Prix le plus haut facturé aux familles : **120€\***

\*Pour un enfant inscrit, en fonction des revenus de la famille

### \* Piscine



# Vos suggestions, vos questions...

La municipalité souhaite sensibiliser les Viroflaysiens aux enjeux de l'élaboration d'un budget et leur donner l'information la plus complète possible. Une réunion publique organisée le 17 décembre a permis de présenter les éléments de

compréhension du budget. Les Viroflaysiens ont également été invités à faire part de leurs suggestions pour de nouvelles pistes d'économie. D'autres rendez-vous sont prévus au cours du second semestre 2015, en amont de la préparation du budget 2016.

*Ci-dessous, les principales questions et remarques des Viroflaysiens suite à la réunion publique du 17 décembre.*

**> Réduire les frais de nettoyage urbain en incitant au civisme**

**> Economiser sur l'enlèvement des ordures**

*Quel est le coût du nettoyage de la ville ? Quelles économies peuvent être réalisées si chacun se montre civique ?*

Le coût du nettoyage de Viroflay, confié à un prestataire extérieur, s'élève à

423 000 € par an. Il est réalisé par cinq employés. Chacun des six secteurs de la ville est nettoyé une fois par semaine avec une balayeuse mécanique. Les zones commerçantes plus fréquentées sont nettoyées chaque jour par des balayeurs manuels. Avec un comportement plus civique, la fréquence du nettoyage pourrait être réduite. Quant au ramassage des encombrants, des déchets végétaux, du

verre, bien qu'étant dévolu à Versailles Grand Parc, il s'avère coûteux. En raison des encombrants sortis le mauvais jour, des agents de la mairie effectuent une tournée de « secours » hebdomadaire. En 2014, la Ville a collecté un peu plus de 125 tonnes d'objets encombrants et 19 tonnes depuis le début de l'année 2015, pour un coût annuel estimé à 26 130 €.

**> Economiser sur les repas pour les retraités, banquet des seniors, les vœux du maire**

**> Revoir l'événementiel, la culture et les programmations coûteuses pour la mairie (spectacles, fête de la ville)**

**> Diminuer les coûts d'aide logistique aux événements organisés par les habitants**

**> Ne rien lâcher sur la sécurité des personnes (police, enfance, surveillance...)**

*Quels sont les services publics essen-*

*tiels ? Quels choix ?*

La Ville assure de nombreuses missions de service public. Certaines sont liées à la fonction du maire en tant que représentant de l'Etat dans sa commune (état civil, organisation des élections, protection de l'ordre public local, entretien de la voirie communale). D'autres lui ont été transférées dans le cadre des lois de décentralisation avec des ressources correspondantes : urbanisme, sanitaire et social (crèches, garderies...), enseignement (construction et entretien des écoles), culture (création

et entretien de bibliothèques...), sport (création d'équipements, subventions des activités...), etc. Ces missions sont assurées afin de favoriser un développement harmonieux de la commune et un « mieux vivre ensemble ».

Des actions de la Ville peuvent toutefois être questionnées : celle, par exemple, qui consiste à prêter mais aussi installer chaises, tables et scènes pour les fêtes de quartiers, opérations qui mobilisent les services municipaux, qui ne peuvent donc pas se consacrer à leurs missions premières.

**> Revoir les tarifs de la piscine à la hausse**

**> Demander une participation financière pour la bibliothèque**

*Comment sont établis les tarifs des services publics ? Dans quelle mesure peuvent-ils évoluer ?*

Les tarifs sont établis de façon à être les plus justes et les plus solidaires possibles. La Ville organise plus d'une trentaine de services (garde d'enfants, activités culturelles et sportives, locations

de salles...), tous déficitaires excepté la gestion du patrimoine. En effet, les Viroflaysiens bénéficiant de ces prestations n'en paient pas le prix coûtant, une partie étant prise en charge par les impôts locaux payés par l'ensemble des habitants et une autre partie, par les subventions accordées par les organismes (CAF, département, Etat...).

Les tarifs évoluent chaque année par décision du maire. Les coefficients des tarifs des activités de la petite enfance, du périscolaire et de la jeunesse sont

établis en fonction des revenus déclarés par le foyer fiscal. Une dégressivité est accordée pour toute la famille en fonction du nombre d'enfants à charge. Les tarifs de l'activité de portage des repas pour les personnes à mobilité réduite sont calculés en fonction du montant de leur imposition. Concernant les autres activités, il existe des tarifs réduits selon l'âge (- de 25 ans) et le lien économique avec la ville de Viroflay (personne habitant ou travaillant dans la commune).